

# Séance du 26 mars 2021

## Séance du 26 mars 2021

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE .....	02
2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION .....	02
3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020	
◇ COMPTES DE GESTION 2020 .....	03
◇ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 .....	03
◇ AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020 DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS .....	08
4) BÂTIMENTS SCOLAIRES – TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ISOLATION DE COUVERTURE – DEMANDE DE SUBVENTION .....	09
5) I.T.E.P. L'ÉCLAIRCIE DIEPPE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS.....	10
6) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE .....	11
7) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES.....	11

Le vingt-deux mars deux mil vingt et un, convocation du Conseil Municipal pour sa séance ordinaire du vingt-six mars deux mil vingt et un.

Le Maire,

Patrick LEROY.

Date de convocation : 22/03/2021	L'an deux mil vingt et un le vingt-six mars, dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LEROY, Maire.
Date d'affichage : 22/03/2021	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b> : M. Jérôme HAUGUEL 1 <sup>er</sup> adjoint, Mme Cécile BRUGOT 2 <sup>ème</sup> adjoint, M. Alexandre SALFRAND 3 <sup>ème</sup> Adjoint, Mme Brigitte TESSAL 4 <sup>ème</sup> adjoint, M. François MENIVAL 5 <sup>ème</sup> adjoint, Mme Anne-Catherine EMERALD, M. Patrice DELEAU, Mmes Corinne CRESSY, Christelle SAUVAGE, MM. Sébastien BOUTIGNY à partir de la question n°3-2, Bruno LECONTE, Mme Marie-Anne HONORE, M. Michel MENIVAL, Mmes Françoise VASSARD, Louissette HAUTOT, Dominique JEANNOT.
Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Mme Blandine ROQUIGNY qui a donné pouvoir à Mme TESSAL, MM. Ludovic OCTAU, Sébastien BOUTIGNY jusqu'à la question n°3-1.
Jusqu'à la question n°3-2 ---	<b>ABSENTS</b> :
Présents : 17 Votants : 18	<b>Secrétaire de séance</b> : Mme Marie-Anne HONORE.
À partir de la question n°3-3	

## **1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Anne HONORÉ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal des membres du Conseil, indique quels sont les Conseillers présents et absents et précise si ces derniers sont excusés et ont donné pouvoir à un autre Conseiller.

M. le Maire fait constater que le quorum est bien atteint.

## **2) PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 mars 2021 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document ne présentant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la question suivante, M. le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour. Il expose que cela concerne une demande de mise à disposition de la salle des Sports formulée par l'ITEP L'Éclaircie Dieppe.

M. le Maire soumet cette proposition au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que cette question sera inscrite à l'ordre du jour et exposée après la question numéro 4. Les numéros des points présentés seront donc modifiés en conséquence.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

### **3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

- **COMPTES DE GESTION 2020 :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion des différentes comptabilités (budget principal, et budgets annexes : transport scolaire, eau potable, assainissement collectif), dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1/ Approuve les comptes de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 ;

2/ Déclare que ces comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Arrivée de M. BOUTIGNY

- **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :**

Le Conseil Municipal élit M. Michel MÉNIVAL Président de séance pour cette partie de l'ordre du jour. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

M. le Président de séance précise la nature des documents à analyser et demande à la Présidente de la commission des Finances de donner lecture des différents comptes administratifs, compte principal de la commune et comptes annexes.

Mme BRUGOT, Adjointe chargée de la commission des Finances, donne les explications en présentant les documents.

En préambule, Mme BRUGOT expose à l'Assemblée que les comptes administratifs 2020 retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune et ses services

annexes (transport scolaire, eau potable, assainissement) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier.

Elle rappelle que le budget 2020 de la commune a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité et sans réalisation d'emprunt.

Elle rappelle que le budget est divisé en deux parties : la section de fonctionnement, qui permet à la collectivité d'assurer la gestion des affaires courantes, et la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### Présentation de la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 50,2% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Les effectifs de la commune sont de 25 agents au 31 décembre 2020.

Les dépenses de fonctionnement 2020 du budget principal s'élèvent à 2 193 141 euros.

Pour la commune d'Envermeu, les principales recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 2 584 894 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Mme BRUGOT précise que les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

#### Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Mme BRUGOT indique que les dépenses réelles ont augmenté en 2020 : +2,1 % par rapport au montant réalisé en 2019. Elles passent de 1 626 293 euros à 1 661 381 euros.

En 2020, les dépenses d'ordre concernent les amortissements et les écritures comptables liées à la vente d'un terrain communal et à la sortie de l'inventaire de matériels techniques, pour un total de 531 760 €.

Concernant les recettes, les quatre principaux types de recettes réelles de la commune sont :

- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (64 829 euros) ;
- les impôts locaux (554 447 euros) et les taxes ;
- les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (461 004 euros) ;
- les loyers des immeubles communaux (154 239 euros).

En 2020, s'y ajoute la vente d'un immeuble communal (200 900 euros).

De ce fait, les recettes réelles ont fortement augmenté en 2020 : +10,2 % par rapport au montant réalisé en 2019. Elles passent de 2 127 611 euros à 2 345 696 euros.

Le résultat net global du budget principal est passé par conséquent de 569 346,30 € en 2019 à 783 350,03 € en 2020, soit une augmentation de 37,6%.

Mme BRUGOT rappelle les taux des impôts locaux, qui ont été maintenus en 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti : 21,15 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,78 %.

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE), elle précise que celle-ci est perçue par la Communauté de Communes.

Elle rappelle que, compte-tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation depuis 2020 (taux gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019).

Le produit de la fiscalité locale en 2020 s'élève à 554 447 euros.

Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui est la principale dotation versée par l'État à la commune, Mme BRUGOT indique que le montant perçu par la commune en 2020 (461 004 euros) est en diminution de 6,8% par rapport au montant perçu en 2019.

#### Présentation de la section d'investissement :

La section d'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Mme BRUGOT Rappelle les principaux projets inscrits au budget de l'année 2020, en section d'investissement :

- Achèvement de la troisième phase de travaux de restauration du couvert de l'église : Chœur ;
- Mise en œuvre d'enrobé sur une partie de l'espace engazonné de la cour réservée aux élèves de maternelle ; acquisition d'un photocopieur couleur pour l'école ;
- Remplacement de six chaudières dans les logements de la caserne de gendarmerie ;
- Remplacement de la moquette de la salle des Fêtes par un revêtement PVC, remplacement du système d'éclairage du gymnase par des leds, sonorisation du centre-bourg ;
- Acquisition de deux véhicules, d'une tondeuse autoportée et d'une désherbeuse ;
- Programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : mise en accessibilité de la mairie ;
- Raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du nouveau centre technique municipal ;
- Travaux de mise en souterrain des réseaux, ainsi que de remplacement des mâts d'éclairage public rue du Bucq (suite), remplacement des lanternes d'éclairage public par des lanternes équipées de leds rues Saint-Laurent et Abbé Cochet ;
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du Prieuré (seconde partie), aménagement de sécurité routière sur la rue des Canadiens (1<sup>ère</sup> phase).

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 1 321 430 euros.

Les dépenses d'équipement représentent l'essentiel de l'effort de la commune en matière d'investissement : études, travaux, achats de terrains et de matériels, versement de subventions d'investissement. Le niveau des dépenses d'équipement est en augmentation en 2020 : 930 763 euros, contre 703 833 euros en 2019.

Les crédits inscrits au budget 2020 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 1 068 583 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2020 sur 2021.

Ces crédits permettront la poursuite des travaux en cours en début d'année 2021, sans attendre le vote du budget.

Les recettes d'investissement 2020 représentent 1 731 667 euros, correspondant aux recettes de l'année 2020 pour 1 325 720 euros, auxquels s'ajoutent 405 947 euros d'excédent d'investissement reporté de l'année 2019 sur l'année 2020.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, sur l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 480 597 € et correspondent aux subventions restant à recevoir.

### État de la dette

Mme BRUGOT rappelle qu'au 31 décembre 2020, la commune a quatre emprunts en cours : celui contracté en 2006 pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville (échéance 2025), celui contracté en 2010 pour la restructuration et l'extension de la caserne de gendarmerie (échéance 2025), celui contracté en 2017 pour le financement du programme de travaux de restauration du couvert de l'église (échéance 2037), et celui contracté en 2018 pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir le nouveau centre technique municipal (échéance 2030).

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 131 566 € en 2020 contre 138 806 € en 2019 (pour mémoire : 157 614 € en 2011).

L'endettement de la commune est moyen, avec un encours de la dette total de 1 107 778 € au 31 décembre 2020 (1 239 344 € au 31 décembre 2019), soit 497 € par habitant, contre 589 euros au niveau départemental, 640 euros au niveau régional et 703 euros au niveau national pour les communes de la même catégorie démographique (communes de 2 000 à 3 499 habitants) en 2019.

En 2020, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt et l'endettement communal est inférieur à la moyenne de la strate.

Mme BRUGOT conclut que la structure de la dette ne représente pas de danger : 100% des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Elle donne ensuite lecture des différents chapitres des documents comptables.

### **Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2020, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1/ Donne acte à M. Patrick LEROY, Maire de la commune d'Envermeu, de la présentation faite des comptes administratifs 2020, budget principal et services annexes, lesquels se résument suivant le document séparé ;

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés comme suit :

<b>COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses de l'exercice 2020	2 193 140,96 €	1 321 430,25 €	3 514 571,21 €
Recettes de l'exercice 2020	2 584 893,71 €	1 325 719,78 €	3 910 613,49 €
Résultat de l'exercice 2020	391 752,75 €	4 289,53 €	396 042,28 €
Résultat antérieur reporté	569 346,30 €	405 947,45 €	975 293,75 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020</b>	<b>961 099,05 €</b>	<b>410 236,98 €</b>	<b>1 371 336,03 €</b>
Balance des restes à réaliser à reporter en 2021		- 587 986,00 €	- 587 986,00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>961 099,05 €</b>	<b>- 177 749,02 €</b>	<b>783 350,03 €</b>

<b>TRANSPORT SCOLAIRE</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses de l'exercice 2020	43 872,82 €	8 250,00 €	52 122,82 €
Recettes de l'exercice 2020	42 701,76 €	14 610,00 €	57 311,76 €
Résultat de l'exercice 2020	- 1 171,06 €	6 360,00 €	5 188,94 €
Résultat antérieur reporté	11 811,66 €	103 917,00 €	115 728,66 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020</b>	<b>10 640,60 €</b>	<b>110 277,00 €</b>	<b>120 917,60 €</b>
Balance des restes à réaliser à reporter en 2021		- 20 000,00 €	- 20 000,00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>10 640,60 €</b>	<b>90 277,00 €</b>	<b>100 917,60 €</b>

<b>EAU POTABLE</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses de l'exercice 2020	12 394,53 €	3 555,00 €	15 949,53 €
Recettes de l'exercice 2020	23 471,00 €	12 394,53 €	35 865,53 €
Résultat de l'exercice 2020	11 076,47 €	8 839,53 €	19 916,00 €
Résultat antérieur reporté	101 258,53 €	69 414,49 €	170 673,02 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020</b>	<b>112 335,00 €</b>	<b>78 254,02 €</b>	<b>190 589,02 €</b>
Balance des restes à réaliser à reporter en 2021		- 40 000,00 €	- 40 000,00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>112 335,00 €</b>	<b>38 254,02 €</b>	<b>150 589,02 €</b>

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses de l'exercice 2020	61 516,19 €	75 466,92 €	136 983,11 €
Recettes de l'exercice 2020	144 870,75 €	114 480,52 €	259 351,27 €
Résultat de l'exercice 2020	83 354,56 €	39 013,60 €	122 368,16 €
Résultat antérieur reporté	352 716,50 €	52 245,56 €	404 962,06 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020</b>	<b>436 071,06 €</b>	<b>91 259,16 €</b>	<b>527 330,22 €</b>
Balance des restes à réaliser à reporter en 2021		- 90 000,00 €	- 90 000,00 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>436 071,06 €</b>	<b>1 259,16 €</b>	<b>437 330,22 €</b>

M. Michel MÉNIVAL remercie Mme BRUGOT, Adjointe en charge de la commission des Finances, pour la présentation qu'elle a faite des comptes administratifs, ainsi que Mme VITAUX, Directrice Générale des Services, et Mme WOJTOWITCZ, Adjoint administratif en charge de la comptabilité, pour la préparation des documents comptables.

M. le Maire regagne la salle du Conseil Municipal. Il remercie M. MÉNIVAL et Mme BRUGOT, ainsi que le Conseil Municipal. Il conclut que la situation financière de la commune d'Envermeu est saine et que le budget 2021 sera proposé sans augmentation des taux d'imposition communaux.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020 DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction ministérielle M 14, il convient après le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2020, de délibérer avant le 30 juin 2020 sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

Il précise que lorsque le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire, il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Mme BRUGOT, Adjointe en charge de la commission des Finances, présente les propositions d'affectation des résultats puis demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Décide d'affecter les résultats 2020 de fonctionnement des différentes comptabilités comme suit :

**COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL :**

177 749,02 € au financement des charges d'investissement par le crédit du compte 1068 – réserve excédent de fonctionnement capitalisé,  
le résultat de fonctionnement à reprendre en 2021 à la section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) étant ramené en conséquence à :  
961 099,05 € - 177 749,02 € = 783 350,03 €.  
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2021 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 410 236,98 €.

**TRANSPORT SCOLAIRE :**

Excédent de 10 640,60 € à reprendre en 2021 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).  
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2021 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 110 277 €.

**EAU POTABLE :**

Excédent de 112 335 € à reprendre en 2021 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).  
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2021 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 78 254,02 €.

**ASSAINISSEMENT :**

Excédent de 436 071,06 € à reprendre en 2021 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).  
Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2021 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 91 259,16 €.



#### **4) BÂTIMENTS SCOLAIRES – TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'ISOLATION DE COUVERTURE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. SALFRAND, Adjoint en charge de la commission des Bâtiments communaux.

M. SALFRAND rappelle au Conseil Municipal que l'école primaire d'Envermeu comprend trois bâtiments distincts, situés 27 et 29, place de l'Hôtel de Ville et rue de la Halle. Les bâtiments les plus anciens (bâtiments Est et Ouest) ont été construits à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le bâtiment central, plus récent, date du début et de la fin des années 1980.

Il expose que la toiture du bâtiment Ouest a fait l'objet de travaux importants de réhabilitation en 2006.

La commune d'Envermeu souhaite à présent engager la réfection et l'isolation de la couverture du bâtiment Est, qui accueille des classes élémentaires.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 49 752 euros H.T., soit 57 759,40 euros T.T.C.

Il présente le plan de financement proposé de l'opération :

<u>Coût d'objectif</u> :	49 752,00 € H.T.
	57 759,40 € T.T.C.

<u>Recettes</u> :	. Subvention de l'Etat (DETR)	14 925,60 €
	30 % du montant H.T.	
	. Subvention du Département	12 438,00 €
	25 % du montant H.T.	
	. Financement communal	30 395,80 €
	(dont récupération de la TVA : 7 155,82 €)	

Il invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la D.E.T.R., ainsi qu'auprès du Département de Seine-Maritime pour la réalisation de ces travaux.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- 1/ Dit qu'il convient de poursuivre la réalisation de ce projet ;
- 2/ Accepte le dossier de réalisation et l'estimation des travaux, fixée à 49 752,00 € H.T., soit 57 759,40 € T.T.C. ;
- 3/ Arrête le plan de financement de cette opération tel qu'il a été proposé ;
- 4/ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 de la commune, en section d'investissement, sur l'opération 12 ;
- 5/ Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au taux le plus élevé possible ;
- 6/ Sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Département de Seine-Maritime, au taux le plus élevé possible ;
- 7/ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **5) I.T.E.P. L'ÉCLAIRCIE DIEPPE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS**

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. François MÉNIVAL, Adjoint en charge de la commission Vie associative.

M. MÉNIVAL informe le Conseil Municipal que la commune d'Envermeu a été sollicitée par l'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) l'Éclaircie Dieppe pour mettre à sa disposition la Salle des Sports, du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2021.

Il expose que le dispositif ITEP l'Éclaircie accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Un accompagnement personnalisé contribue à restaurer leurs compétences et potentialités et à rétablir des liens avec leur environnement.

Les ITEP sont des institutions médico-sociales placées dans le champ de compétence de l'État et financées par l'Assurance Maladie.

Il précise que cette mise à disposition d'un mois ne sera effective que si la situation sanitaire n'évolue pas. Si toutefois les associations envermeudoises étaient à nouveau autorisées à utiliser les locaux sportifs, elles redeviendraient prioritaires et le planning habituel trouverait alors à nouveau à s'appliquer.

Il invite par conséquent le Conseil Municipal à autoriser la signature d'une convention avec l'ITEP l'Éclaircie Dieppe pour la mise à disposition de la salle annexe de la Salle des Sports. Cette mise à disposition sera consentie pour une durée d'un mois, à titre gratuit, sur les créneaux d'occupation suivants : lundi, mardi et vendredi matin, ainsi que le jeudi après-midi.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1/ Décide de mettre la salle annexe de la Salle des Sports de la commune d'Envermeu, située 64 rue du Général de Gaulle, à disposition de l'ITEP l'Éclaircie Dieppe ;

2/ Dit que cette mise à disposition est autorisée pour une durée d'un mois, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021 ;

3/ Dit que cette mise à disposition est liée à l'absence d'occupation des locaux par les associations envermeudoises en raison de la crise sanitaire, et qu'il y sera mis un terme en cas d'autorisation de reprise par les associations des activités sportives en milieu fermé ;

4/ Accepte les termes de la convention à intervenir l'ITEP l'Éclaircie Dieppe pour cette mise à disposition de locaux ;

5/ Prend acte de la gratuité de cette mise à disposition et des conditions qui y sont attachées ;

6/ Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, dont un exemplaire restera joint à la délibération.

M. Michel MÉNIVAL demande s'il a été tenu compte de la reprise de l'utilisation de la salle des Sports par les élèves de l'école primaire et du lycée des Métiers du Bois. M. François MÉNIVAL répond par l'affirmative et précise que c'est pour cette raison que la mise à disposition ne porte que sur la salle annexe du gymnase, qui est habituellement occupée par l'association de judo.

## **6) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉE À M. LE MAIRE**

M. le Maire informe les Conseillers que, depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il n'a pas pris de décisions suivant la délégation d'attributions qui lui a été consentie par le Conseil Municipal lors du Conseil du 12 juin 2020.

## **7) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

### **◇ RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS**

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des réunions prévues dans les prochaines semaines :

- Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. se réunira le jeudi 8 avril 2021 à 15 H 30 ;
- Une réunion de la commission des Finances est prévue le vendredi 9 avril 2021 à 16 H, pour la présentation des budgets principal et annexes 2021 ;
- Le conseil municipal se réunira le mardi 13 avril 2021 à 18 H, afin de procéder notamment au vote des budgets 2021 ;
- Les élections départementales et régionales sont prévues les dimanches 13 et 20 juin 2021, dans la salle des Sports.

M. le Maire expose qu'en raison de la configuration des locaux de la salle des fêtes et de l'organisation de deux scrutins le même jour (élections départementales et élections régionales), compte-tenu des contraintes sanitaires, la commune est dans l'obligation de transférer le bureau de vote dans la salle des Sports.

Il conviendra d'en informer la population en amont.

### **◇ SUBVENTIONS**

▪ M. le Maire informe ensuite le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée à la commune d'Envermeu par l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) le 25 février 2020, au titre des aides à la restauration des édifices classés Monument Historique, pour la quatrième et dernière phase des travaux de restauration du couvert de l'église Notre-Dame d'Envermeu : **79 649 euros**.

La subvention accordée correspond à 40 % du montant hors taxes (montant plafonné) estimé des travaux de la troisième tranche (couvertures du bas-côté Sud et du porche), qui s'élève à la somme de 206 581,28 euros H.T., soit 247 897,54 euros T.T.C.

Le montant total des travaux pour les quatre tranches est, quant à lui, estimé à la somme de 1 254 612 euros H.T., soit 1 505 534 euros T.T.C.

Il indique qu'une demande de subvention a également été déposée auprès du Département de la Seine-Maritime pour cette dernière tranche de travaux.

### **◇ QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire demande à chacun de ses Adjointes de faire un point sur les différents dossiers en cours.

Il informe ensuite les Conseillers que la réfection du chemin de la Garenne sera inscrite au budget 2021 et que la circulation des véhicules motorisés sera interdite sur une partie de cette voie, située entre le pont et l'éolienne, le site devant être protégé en tant qu'espace naturel.

Concernant la campagne de vaccination contre le covid-19, M. le Maire informe l'Assemblée que la mairie a accueilli dans ses locaux les personnes de plus de 75 ans qui n'avaient pas la possibilité

de se déplacer à l'hôpital de Dieppe pour se faire vacciner. 40 personnes ont été vaccinées le mardi 23 mars : 23 personnes de plus de 75 ans, ainsi que du personnel de l'ADMR.

Il précise que ce public est actuellement prioritaire, et que les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas été vaccinées vont être prochainement contactées par la CPAM, qui les orientera vers des centres de vaccination.

En ce qui concerne la commune d'Envermeu, toutes les personnes figurant sur la liste des personnes âgées de plus de 75 ans dont dispose la mairie ont été appelées. Toutes celles qui n'avaient pas déjà été vaccinées ou qui n'ont pas refusé la vaccination se sont vu proposer un rendez-vous le 23 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.